



ENS "Bois Chétif-Marc Jacquet"

LA RENOUÉE DU JAPON

19/08/2024

La Renouée du Japon, une plante exotique envahissante, pose un défi à la biodiversité des milieux naturels. Cette plante herbacée vivace à croissance rapide est souvent introduite sur des terrains résidentiels comme plante ornementale, mais elle colonise une grande variété de sols, préférant les endroits ouverts comme les berges de rivières.

La capacité de la Renouée du Japon à former des colonies denses empêche la croissance d'autres espèces végétales, ce qui réduit considérablement la diversité des espèces dans les zones qu'elle envahit. En plus de cela, cette plante peut favoriser l'érosion des rives et modifier la composition chimique du sol, impactant également la diversité des microorganismes présents.



Pour contrer cette menace, le Conseil départemental mène des actions concrètes sur ses sites. Des arrachages manuels des plantes sont organisés, impliquant le retournement de la terre sur une profondeur suffisamment importante pour enlever le maximum de racines et la mise en place d'une bâche géotextile sur les zones concernées. Cette bâche est remplacée dès que la plante perce, dans le but de fatiguer le plus possible la Renouée du Japon. Un passage régulier du technicien en charge de la gestion du site est aussi nécessaire pour prélever les moindres repousses autour de la bâche.

Depuis moins d'une dizaine d'années, diverses techniques sont testées pour limiter l'expansion de la Renouée du Japon. L'objectif est de trouver les méthodes les plus efficaces pour préserver la biodiversité des milieux naturels envahis par cette plante agressive.

La lutte contre la Renouée du Japon est essentielle pour préserver la richesse et la diversité des écosystèmes. Les actions entreprises par le Conseil départemental montrent l'importance de l'engagement local dans la protection de notre environnement. Chacun peut contribuer à cet effort en évitant de planter des espèces exotiques envahissantes.